

**BOURSE AUX JOUETS
ET AUX VÊTEMENTS D'ENFANTS 2024**

AUTORISATION INDIVIDUELLE

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

N° DE CARTE D'IDENTITÉ OU PERMIS DE CONDUIRE :

DELIVRÉ (E) LE :

PAR :

TELEPHONE :

Est autorisé (e) à vendre ou à échanger des vêtements ou jouets lui appartenant lors de la Bourse aux jouets et aux vêtements organisée par la Commission des Fêtes qui se tiendra le :

Dimanche 10 Novembre 2024 à ORESMAUX (80)
de 10h00 à 17h00
(LES PORTANTS SONT INTERDITS)

Conformément aux instructions préfectorales, chaque exposant ne devra participer qu'à une seule brocante, une fois l'an.

Cette autorisation devra être présentée par son titulaire, dans l'enceinte de la Bourse, à toute réquisition des services de Police.

Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre, à ne laisser ni sacs poubelles, papiers ou autres déchets.

À Compléter par la Commune :

Nombre de table :

Payé le

€ par Chèque n°

€ en espèce

ORESMAUX, le
Le Maire,

Michèle PÉRONNE